

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 69-314 /PR/MFPRAT/DTLS

du 9 Décembre 1969

portant nomination des Assesseurs employeurs et des Assesseurs travailleurs du tribunal de première Instance de Parakou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968, approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU la Loi n°64-28 du 4 Décembre 1964, portant organisation judiciaire et l'ordonnance n°24/PR/MJL du 23 mai 1966, complétant les dispositions de l'article 35 de ladite loi ;
- VU l'Ordonnance n°33/PR/MFPT du 28 septembre 1967, portant Code du Travail, notamment son article 164 ;
- VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU les propositions de l'Inspecteur du Travail du Nord à Parakou ;
- Le Conseil des Ministres entendu ,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés Assesseurs employeurs au tribunal de première Instance de Parakou pour l'année 1969 les personnes désignées ci-après :

SECTION SERVICES PUBLICS ET SERVICES DOMESTIQUES :

Titulaires :

M. OTCHOUN Barthélémy : Eaux et Forêts Parakou
M. TOKPASSI Benoît : T.P. Parakou

Suppléants :

M. HOUNTONDJI Honoré : Chef du Service de l'Elevage
M. CATRAYE : Lycée M. Bouké Parakou

SECTION AGRICULTURE-MINE-COMMERCE-INDUSTRIE ET TRANSPORTS :

Titulaires :

M. AMELINE Damien : O.C.D.N. - Parakou
M. le Chef du Centre de la SNTN - Parakou

Suppléants :

M. ADONOU Paul : Chef Dépôt Mobil oil
M. TCHIEFFA André : Chef Dépôt Total

Article 2.- Sont nommés assesseurs travailleurs au tribunal de Première Instance de Parakou pour l'année 1969 les personnes désignées ci-après :

SECTION SERVICES PUBLICS ET SERVICES DOMESTIQUES:

Titulaires :

M. AGBO Pierre : CFDT - Parakou
M. MAMADOU Bouraïma CFDT - Parakou

Suppléants :

M. ALIASSANE Seïdou : T.P. - Parakou
M. ASSOUMA Baourou : Cio F.A.O. - Parakou

SECTION AGRICULTURE - MINE - COMMERCE - INDUSTRIE ET TRANSPORTS

Titulaires :

M. MANEDJI Ignace - C.F.D.T. - Parakou
M. GBAGUIDI David : Homologue du Chef opération à Parakou

Suppléants :

M. MONTEIRO Marius : O.C.D.N. - Parakou
M. HOUSSOU Christophe SNTN - Parakou

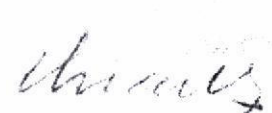
Article 3.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 9 décembre 1969

par le Président de la République
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique,
de la Réforme Administrative et du
Travail,


Emile-Derlin ZINSOU


Albert OUASSA

Ampliations:

PR 4 - SGG 4 - CS 6 - CES 5 - SGM 10 -
MFFRAT et intéressés 16 - IDTN à Parakou 4 -
Ministères 9 - SGPR-IAA-Gde Chanc.-DN-DCCT 5 -
DGAJL-DEP 4 - Dtion Stat 2 - JORD 1 -